

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décoration étrangère.

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décoration étrangère.

Ordonnance Souveraine accordant une Médaille d'honneur.

**MAISON SOUVERAINE :**

Télégramme adressé, par ordre de Son Altesse Sérénissime, en réponse aux sentiments de respectueux attachement que Lui avait exprimés la Chambre de Commerce, dans sa séance du 4 décembre 1912.

**CHAMBRE DE COMMERCE :**

Compte rendu de la séance plénière du 4 décembre 1912.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Lycée de Monaco : Congés de Noël et du Premier de l'An.  
Tarif pour le factage des bagages ou colis provenant des navires faisant escale dans les eaux monégasques.

**CONGRÈS :**

Rapport sur le XII<sup>e</sup> Congrès de Navigation (suite).

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Visite de la Principauté par les Hôteliers italiens réunis en Congrès à San Remo.

Tournoi d'épée organisé par l'Escrime et le Pistolet de Monaco.

Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.

Tir aux Pigeons de Monaco.

Mouvement du Port de Monaco.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Théâtre de Monte Carlo. — Début de Saison.

Concert Classique.

Réouverture des Concerts Ganne.

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Ordonnance Souveraine en date du 10 décembre 1912, M. le Commandant Jacques-Alphonse Jeanmaire, intendant des Musées Océanographique et Anthropologique de Monaco, est autorisé à accepter et à porter la Médaille commémorative de la Campagne 1870-1871 qui lui a été accordée par M. le Ministre de la Guerre de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du 10 décembre 1912, M. Louis Créput, attaché au Secrétariat général de la Société des Bains de Mer, est autorisé à porter la Médaille d'or de l'Ordre Royal du Cambodge qui lui a été décernée par S. M. le Roi Sisowath I<sup>er</sup>.

Par Ordonnance Souveraine en date du 10 décembre 1912, la Médaille d'Honneur de troisième classe est accordée au sieur Pierre-Jean Grinda.

**MAISON SOUVERAINE**

A la suite du télégramme que S. Exc. le Ministre d'État avait adressé au Cabinet de S. A. S. le Prince pour transmettre à Son Altesse les sentiments de respectueux attachement exprimés par la Chambre de Commerce, dans sa séance plénière du 4 décembre courant, la dépêche suivante est parvenue à S. Exc. le Ministre d'État :

« Paris, le 12 décembre 1912.

« Cabinet Prince de Monaco

« à S. Exc. le Ministre d'État, à Monaco.

« Son Altesse Sérénissime prie Votre Excellence de vouloir bien remercier la Chambre de Commerce des sentiments qu'elle Lui a exprimés dans sa séance d'ouverture et de lui dire combien le Prince est heureux de pouvoir compter sur le concours d'hommes aussi compétents et aussi pénétrés des véritables intérêts de la Principauté. »

**CHAMBRE DE COMMERCE**

L'Assemblée générale d'ouverture de la Chambre de Commerce de Monaco a eu lieu mercredi 4 courant, à 3 heures.

S. Exc. M. le Ministre d'État, MM. Lagouëlle, Dubuisson et Ch. de Castro, conseillers de Gouvernement, ainsi que M. l'ingénieur Notari, chef de la I<sup>re</sup> Division du Service des Travaux Publics, assistaient à l'assemblée.

Étaient présents : M. Trüb, président ; M. Moehr, président honoraire ; MM. Fau, Médecin, Taffe, Crettaz, vice-présidents ; MM. Bronfort, Blanchy, Baudin, Asso, Estellon, Guizol, Cappelozzi, Giaume, Doda, Bulgheroni, Davico, Bruckner, Ludwig, Ferreyrolles, Brémond et Rey, membres.

La séance étant déclarée ouverte, M. le président Trüb s'est exprimé en ces termes :

Excellence,  
Messieurs les Conseillers de Gouvernement,  
Messieurs,

En ouvrant pour la deuxième fois la session de la Chambre de Commerce de la Principauté, mon premier devoir est de me tourner vers notre Auguste Souverain et de Le remercier de l'exemple que Sa vie entière nous donne.

Pour nous guider dans la voie que nous devons suivre afin d'imprimer à ce pays une prospérité toujours plus grande, nous n'avons qu'à marcher dans le sillon qui nous est chaque jour glorieusement tracé.

Si, au-dessus de la vieille devise des Grimaldi, inscrite sur notre drapeau, il nous est permis à notre tour d'en avoir une, je suis certain que S. A. S. le Prince Albert ne désavouerait pas le vieil adage : « Par le travail, par le travail opiniâtre, on obtient la victoire ».

Vous vous associerez, j'en suis sûr, de tout cœur, Messieurs, à l'adresse que je prierai S. Exc. M. le Ministre d'État de vouloir bien transmettre à S. A. S. le Prince Albert :

« La Chambre de Commerce tout entière réunie en séance d'ouverture de ses travaux annuels, prie respectueusement Son Altesse Sérénissime Monseigneur le

« Prince de recevoir l'assurance de son inaltérable attachement à Sa Personne et de son dévouement aux intérêts et à l'accroissement de la prospérité de la Principauté. »

Excellence,

Comment vous exprimer toute notre reconnaissance pour votre si grande sollicitude et votre bienveillance si constante qui s'étend non seulement sur l'ensemble de nos travaux, mais encore sur chacun de nous.

Quant à vous, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, sans votre aide précieuse et votre amabilité de tous les instants, nous arriverions difficilement à faire œuvre utile.

En souhaitant la bienvenue à nos nouveaux collègues, MM. Bertrand, Estellon, Giaume et Rey, nous sommes heureux de revoir ici MM. Wicht, L. Crovetto et Brémond, dont nous avons déjà pu apprécier les très utiles concours ; et si nous regrettons de n'avoir plus parmi nous MM. Voiron, Poulet, Treglia, Véran, Bonnieux, H. Crovetto et Duretteste, nous sommes sûrs que leur dévouement, à l'occasion, ne nous fera jamais défaut.

Durant l'exercice écoulé, tous nos collègues ont montré un entrain admirable et facilité les travaux de la Chambre ; mais parmi eux je dois citer tout particulièrement MM. Doda, Treglia, Fau, Taffe, Médecin et Crettaz, dont la compétence et l'assiduité à un travail souvent difficile et toujours fatigant, méritent tous nos éloges.

Une mention toute particulière doit être réservée à la Commission d'étude des assurances contre les accidents du travail et notamment à son président M. Bulgheroni et à son dévoué secrétaire M. Baudin, dont le remarquable rapport va être discuté dans quelques instants.

Vous me permettez d'y associer également M. Mercet, qui, bien que ne faisant pas partie de notre Chambre, a fait, sur ma demande, une étude préliminaire qui nous a été très utile.

Evidemment, mes chers collègues, chacun de vous a droit aux remerciements de tous et vous ne m'en voudrez pas si je ne puis vous citer tous individuellement.

M. le Président a ensuite rappelé les plus importantes questions traitées par la Chambre de Commerce au cours des derniers exercices. Il a terminé « en exprimant l'espoir que la session serait fructueuse en travaux utiles et que les membres de la Chambre seraient toujours plus unis par cette franche camaraderie qui règne dans leur compagnie depuis sa création, et qui fait accepter la discussion sans aucun parti-pris ni acrimonie personnelle. »

S. Exc. M. le Ministre a pris à son tour la parole : il a déclaré que le Gouvernement tout entier avait tenu à se rendre à l'invitation de M. Trüb, non seulement pour donner à la Chambre de Commerce un nouveau témoignage de bienveillance, mais pour montrer qu'il ne refuse jamais de répondre à l'appel qu'on lui adresse, lorsqu'on exprime le désir d'échanger avec lui des idées.

Il a remercié M. le Président pour les paroles aimables qu'il avait eues à l'égard des représentants du Gouvernement, et remercié également la Chambre de Commerce pour tout ce qu'elle avait fait jusqu'à ce jour et pour ce qu'elle promettait encore de faire pour l'avenir.

L'Assemblée a passé ensuite à l'examen de l'ordre du jour suivant :

Projet d'élargissement de l'avenue Castelleretto ;

Projet de jardin sur le massif de l'Observatoire ;

Projet de square au quartier Testimonie (boulevard d'Italie) ;

Assurances contre les accidents du travail ;

Insertion au Journal Officiel des annonces des adjudications.

## AVIS & COMMUNIQUÉS

### LYCÉE DE MONACO

A l'occasion des fêtes de Noël et du Premier de l'an, il y aura congé, au Lycée de Monaco, du mardi 24 décembre, à 4 heures, après les classes de l'après-midi, au vendredi 3 janvier, à 8 heures du matin.

Le Gouvernement vient de donner son approbation au tarif suivant, proposé par les camionneurs de la Principauté, pour le factage des bagages ou colis provenant des navires faisant escale dans les eaux monégasques :

Du quai du Port :

A la Gare de Monaco.....	1fr »	par colis
A la Gare de Monte Carlo.....	1 50	—
A Beausoleil (Riviera Palace).....	2 »	—
Au Cap d'Ail.....	2 »	—
A Villefranche, un camion à 1 cheval (maximum 600 kilos).....	15	francs
A Villefranche, un grand camion à 2 chevaux (maximum 1.500 kilos)....	25	—
A Nice, un camion à 1 cheval (maximum 600 kilos).....	20	—
A Nice, un grand camion à 2 che- vaux (maximum 1.500 kilos).....	30	—
A Menton, un camion à 1 cheval (maximum 600 kilos).....	15	—

## CONGRÈS

### XII<sup>e</sup> Congrès international de Navigation tenu à Philadelphie en 1912

#### COMPTE RENDU (Suite.)

#### Navigation sur les Grands Lacs.

Le prodigieux développement de la navigation sur les Grands Lacs des Etats-Unis et du Canada, ainsi que du trafic des grands ports qui se sont créés sur leurs rives, est l'un des meilleurs témoignages des immenses services que l'emploi judicieux des voies de navigation intérieure peut rendre au commerce et à l'industrie. Il est vrai de dire que cette navigation se rapproche, par les conditions dans lesquelles elle s'opère aujourd'hui, des conditions de la navigation maritime auxquelles correspondent les plus bas prix de transport ; mais cet état de choses, si favorable aux intérêts des deux pays, s'est réalisé grâce au génie créateur et au puissant esprit d'initiative des Américains.

Nous empruntons les renseignements généraux qui vont suivre à deux rapports présentés au Congrès de Philadelphie, par M. le major William D. Connor, du Corps des Ingénieurs de l'Armée des Etats-Unis, et par M. le colonel John Millis, appartenant au même Corps, et nous les compléterons par des renseignements particuliers puisés à d'autres sources ou recueillis sur place.

Les Grands Lacs comprennent le lac Ontario, le lac Erié, le lac Huron, le lac Michigan et le lac Supérieur ; ils séparent les Etats-Unis du Canada ; ils couvrent une superficie totale d'environ 95.655 milles carrés, qui est à peu près égale à celle de l'Italie, et drainent un bassin hydrographique d'environ 175.340 milles carrés. Le lac Supérieur et le lac Michigan se déversent dans le lac Huron, qui se déverse ensuite dans le lac Erié ; ce dernier lac se déverse à son tour, par les fameuses chutes du Niagara, dans le lac Ontario qui alimente finalement le fleuve Saint-Laurent. Ce sont de véritables mers intérieures, offrant un

développement total de côtes qui dépasse 4.300 milles, soit 6.900 kilomètres.

Les lacs sont pris par les glaces depuis le commencement du mois de décembre jusqu'à la fin du mois d'avril ; ils n'admettent ainsi la navigation que pendant une période de 7 mois et demi environ par an.

De tout temps les lacs ont servi de voie de transport ; mais les obstacles en limitaient l'usage sur trois points différents. Le Niagara forme une barrière infranchissable entre les lacs Ontario et Erié où, sur une faible distance, la différence de niveau atteint 334 pieds (102<sup>m</sup>), y compris la cataracte et les rapides situés en amont et en aval. Entre les lacs Erié et Huron se trouvent les rivières de Detroit et de Saint-Clair qui, dans leur état naturel, ne présentaient qu'un chenal sinueux de 11 à 15 pieds de profondeur. Enfin, les lacs Huron et Michigan étaient séparés du lac Supérieur par S' Mary's River, rivière étroite et torrentielle absolument impraticable à la navigation.

Grâce à des travaux exécutés à grands frais, la navigation peut effectuer aujourd'hui en toute sécurité entre tous ces lacs, sauf le lac Ontario, avec d'énormes bateaux dont nous parlerons plus loin. Un large canal a été creusé entre le lac Supérieur et le lac Huron, et la navigation dispose de trois écluses indépendantes ayant les dimensions suivantes :

	Longueur.	Largeur.	Hauteur d'eau sur les busc.
Rive américaine :			
Ecluse Weitzel	515 pieds	80 pieds	17 pieds
Ecluse Foe...	800 —	100 —	21 —
Rive canadienne.	900 —	60 —	21 —

et le Gouvernement Fédéral en fait exécuter une quatrième avec sas de 1350 pieds (412<sup>m</sup>) de longueur, 80 pieds (24<sup>m</sup>40) de largeur et 24 pieds et demi (7<sup>m</sup>47) de mouillage sur les buses aux plus basses eaux ; cette écluse sera la plus longue du monde entier. Deux chenaux de 300 pieds de longueur et 20 pieds de profondeur ont été creusés dans la rivière Saint-Clair ; un chenal de 600 pieds de largeur et 21 pieds de profondeur a été creusé dans la rivière de Detroit et l'on en creuse encore un second de 300 pieds de largeur et 22 pieds de profondeur. Entre le lac Ontario et le lac Erié et dans le voisinage immédiat de la cataracte du Niagara, le canal Welland a été construit sur la rive canadienne pour bateaux de 14 pieds (4<sup>m</sup>27) de tirant d'eau.

De vastes ports de commerce, abrités par des digues, ont été construits pour desservir les agglomérations industrielles telles que Chicago, Buffalo, Duluth, Cleveland, etc., qui ont surgi le long des rives. Une somme totale d'environ 35.000.000 de dollars avait déjà été dépensée pour cet objet, antérieurement à 1910, en ce qui concerne les principaux ports situés sur la rive américaine. En outre, des ports de refuge ont été créés dans les parages où il n'existe ni ports naturels, ni ports de commerce.

Enfin, des canaux ont été creusés pour réunir les Grands Lacs avec le Mississipi, l'Ohio et l'Hudson, et nous avons déjà mentionné les grands travaux en cours pour améliorer les communications précédemment établies avec l'Hudson (Barge Canal).

Les trois principaux articles du trafic commercial des Grands Lacs sont les minerais de fer, les charbons et les grains. Les minerais proviennent des Etats de Minnesota, Wisconsin et Michigan ; ils sont transportés par chemin de fer jus-

qu'aux ports de Duluth, Two Harbors, Ashland et Marquette, sur le lac Supérieur, et Escanaba, sur le lac Michigan ; de là, ils sont expédiés par bateaux principalement vers les ports situés à l'extrémité Sud du lac Michigan et sur la rive méridionale du lac Erié. Les charbons proviennent des Etats de Pensylvanie, Virginie et Ohio ; ils sont transportés par chemin de fer jusqu'aux ports situés sur la rive méridionale du lac Erié ; de là, ils sont expédiés par bateaux vers tous les grands ports du lac Supérieur et du lac Michigan. On voit que les charbons suivent un trajet inverse de celui des minerais. Les grains sont embarqués en vrac dans les ports de Duluth, Port-Arthur, Milwaukee, Chicago et autres situés sur les lacs Supérieur et Michigan et sont transportés en descente des lacs, principalement vers Buffalo.

(A suivre.)

## ÉCHOS & NOUVELLES

### DE LA PRINCIPAUTÉ

Les nombreux hôteliers italiens, réunis en Congrès à San Remo, étaient, vendredi dernier, de passage dans la Principauté.

Un lunch leur a été offert par M. le Président de la Chambre de Commerce. M. le Conseiller pour les Travaux Publics y représentait S. Exc. le Ministre d'État.

L'active Société sportive l'Escrime et le Pistolet de Monaco a donné, dimanche, dans la salle des fêtes du Lycée, une brillante réunion d'escrime.

Elle mettait en compétition, pour la deuxième fois, entre les tireurs monégasques, la superbe Coupe-Challenge offerte par le Comité des Fêtes et gagnée, il y a six mois, par M. Rolland. Cette coupe, disputée deux fois par an et réservée aux amateurs de la Principauté, sera acquise après cinq victoires. Elle a été, cette fois, emportée de haute lutte par M. de Souza, de l'Escrime et le Pistolet de Monaco. Nous sommes heureux de joindre nos félicitations à celles de tous ses amis.

Félicitons également le jury composé de MM. le colonel Lemoël, le lieutenant Wagner, Le Boucher, Cotta et sergent Prat : il s'est acquitté avec une haute compétence et avec toute la fermeté nécessaire d'une tâche pénible et délicate.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 10 décembre 1912, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Sur opposition au jugement correctionnel du 24 avril 1912, qui a condamné, par défaut, P. J., dit E., maçon, né le 10 mars 1889, à La Turbie (France), demeurant à Beausoleil, à deux ans de prison, pour délit de vol, le Tribunal a acquitté P. J. du chef de vol, mais l'a condamné, pour complicité par recel, à quinze mois de prison et aux frais. Décidé que cette peine se confondra avec celle de trois mois de prison prononcée contre P. le 26 novembre ;

G. C.-F., boucher, né le 1<sup>er</sup> janvier 1874, à l'Escarène (France), demeurant à La Condamine, 50 francs d'amende, pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles ;

H. G., sans profession, âgé de 16 ans, né à San Pedro (Espagne), demeurant à Nice, trois jours de prison, pour mendicité ;

D. F.-X., colporteur, né le 17 juillet 1857, à Remiremont (France), sans domicile fixe, quarante-huit heures de prison, pour mendicité.

## TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 11 décembre, le Prix du Cap Fleuri (handicap) a réuni 11 tireurs. MM. Morize à 30 mètres, Moncorgé à 27 m. 1/2 et Flip à 27 mètres, tuant 6 sur 6, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. Lawton, Morize, Moncorgé, Balestre.

Vendredi 13, quatorze tireurs ont pris part au Prix du Stand à 26 m. 1/4. MM. Viganego et Lawton, tuant 5 sur 5, partagent les deux premières places. M. Sertorio, tuant 4 sur 5, troisième. — Autres poules gagnées par MM. Flip, Gagliardi, Lawton.

Lundi 16, vingt-trois tireurs ont pris part au Prix de Beusoleil (handicap). MM. Gagliardi à 28 mètres, Boin à 25 m. 1/2, Flip à 27 mètres et H. Grasselli à 30 mètres, tuant 6 sur 6, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. Gagliardi, H. Grasselli, Nemo, Flip.

## MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 4 au 11 Décembre 1912 :

Vapeur Primo, italien, cap. Vago, venant d'Oneglia, — blé.

Vapeur Secondo, italien, cap. Gavi, venant d'Oneglia, — blé.

Brick-goélette Camilla-P., italien, cap. Terramoccia, venant de Gênes, — houille.

Brick-goélette Angela-Madre, italien, cap. Rambaldi, venant de Gênes, — houille.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises.

Tartane Trois-Frères, français, cap. Bain, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Côte-d'Azur, français, cap. Giordana, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Saint-Louis, français, cap. Jourdan, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 4 au 11 décembre :

Vapeur Primo, allant à San-Remo, — sur lest.

Vapeur Secondo, allant à San-Remo, — sur lest.

Brick-goélette Camilla-P., allant à La Seyne, — sur lest.

Brick-goélette Angela-Madre, allant à La Seyne, — sur lest.

Vapeur Amphion, allant à Marseille, — sur lest.

Trois tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

## LA VIE ARTISTIQUE

## THÉÂTRE DE MONTE CARLO

## Début de Saison.

En attendant l'apparition des importantes œuvres dramatiques et musicales qui doivent illustrer la saison 1912-1913, et pour tenir son fidèle public en belle humeur et le préparer joliment aux nobles et pures émotions d'art qu'il lui tient jalousement en réserve, le théâtre de Monte Carlo, dans son anxiété de plaire à tous, s'ingénie à combiner de légers, souriants et charmants spectacles, offerts en manière de délassément, à l'appétit des dilettantes toujours heureux de jouir des grâces spirituellement trépidantes de pimpantes pièces tout en nuances de sentiment, de fine et curieuse psychologie féminine, en leur observation amusante et amusée, où le désir se satisfait dans un éclat de rire, où tout se passe dans un gazouillis d'amour, scandé de bruits de baisers et de fracas de mots d'une drôlerie imprévue et fantasque, où l'indécence adroitement dosée ne tombe jamais dans la grossièreté brutale, où tout est agréablement libertin, fringant, mousseux et d'une immoralité piaffante.

M. Comte-Offenbach, chargé, cette année, d'organiser les soirées de début, n'a point été absolument maladroit en accordant une préférence marquée aux comédies de M. Francis de Croisset et, notamment, à cette *Bonne intention* qui, dans son genre, est un petit délice capricieux et exquis. D'ailleurs, il faut le constater, M. de Croisset a la main singulièrement experte et, avec lui, on est au moins assuré que les limites de ce que Fontenelle appelait « la liberté gaillarde » ne seront pas franchies. En un mot, cet auteur a la manière et sait rester de bonne compagnie dans ses écarts les plus fantaisistes et les plus risqués : personne, mieux que M. de Croisset, ne brode plus adroitement une intrigue menue et savoureuse sur un sujet scabreux.

Les diverses œuvrettes récemment jouées nous ont permis d'apprécier, en M<sup>lles</sup> Praince et Rosny, des qualités d'intelligence scénique, d'élégance et de distinction, en M. Pierre Magnier, un sûr talent

de comédien et en M. Victor Launay, une particulière habileté à ne pas passer inaperçu dans des rôles d'importance contestable.

Chaque pièce était accompagnée d'un ballet (*Coppélia*, *Sylvia*, *la Korrigane*). On pouvait vraiment choisir plus mal. Nous ne saurions trop dire avec quel bonheur nous avons revu et réentendu ce chef-d'œuvre de *Coppélia* — car *Coppélia* est un chef-d'œuvre, ne l'oubliez pas — et cette tant adorable *Sylvia* et cette tendre, pittoresque, mélancolique et poétique *Korrigane*. C'est qu'il n'est guère de spectacle plus séduisant, plus captivant, plus troublant, plus idéalement beau qu'un ballet. C'est la joie des yeux, l'enchantement de l'imagination, le ravissement de l'oreille. Tel le personnage du conte arabe, on rêve éveillé et l'on subit avec une sorte d'ivresse l'obsession enivrante et chimérique de l'éblouissant tableau qui se développe devant soi. Dans le ballet tout est convention et tout est d'un prix rare.

Des Fées, des Djins, des Willis, des Gnomes, des Elphes, des Sylphes, des Nixes, des Ondines, des Lutins, des Farfadets, esprits de l'air, du feu ou des eaux, dansent de fantastiques rondes dans des clairières qu'illuminent étrangement de pâles rayons de lune ; les fleurs des prairies bizarrement colorées se chuchotent de mystérieuses choses, les forêts s'emplissent de sourds bruissements et les arbres enlacent leurs branches d'inquiétante façon. Des feux follets voltigent dans les lointains et, partout, courent de blêmes vapeurs... Le surnaturel règne en maître.

Dans l'éclat des matins ou dans le silence des soirs, l'amant emprunte au hautbois son nasillement et à la flûte son gazouillement pour peindre sa flamme à la femme qu'il aime ; celle-ci, perdue dans les blancheurs frissonnantes des gazes, répond à la déclaration par une superbe pirouette, le violon insiste, un entrechat riposte et les ballonés succèdent aux jetés battus, jusqu'au moment où, parvenue au bout de ses pointes, l'adorée, défaillante d'amour et de fatigue, laisse tomber sa tête sur l'épaule de son vainqueur dans une agonie de volupté. L'effet est irrésistible.

L'idée poétique est au fond de tout scénario de ballet. Tantôt c'est une légende naïve et fraîche, tantôt c'est une invention où le fantastique le dispute à l'in vraisemblance comique ou sinistre, tantôt c'est la mise en gestes d'une fable antique, d'un souvenir historique, d'un mythe conservé par la tradition, sur lesquels se greffent tant bien que mal une intrigue d'amour. La trame de ces « poèmes tournés en ronds de jambe » est si ténue, si ténue que presque toujours danseuses et danseurs passent leurs temps à courir après une action qui se dérobe sans cesse — et pour cause. En général les ballets se ressemblent tous. Le cadre seul diffère. Des amoureux beaux comme le jour sont sur le point de s'unir. Survient une divinité quelconque, jouant le rôle de méchant génie, qui cherche à entrainer loin du sentier matrimonial ou des voies de la fidélité le jeune homme ou la jeune fille. Les péripéties peu palpitantes de la vieille lutte entre le bien et le mal se déroulent ingénument dans des contrées ne relevant d'aucune géographie. Il arrive que le ou la coupable qui a cédé aux enchantements perfides est puni et meurt, car le ballet admet difficilement l'infidélité ; mais le plus souvent le mauvais génie est vaincu, l'amour triomphe ainsi qu'il convient et tout le monde bondit et tourbillonne de bonheur.

Les compositeurs capables d'écrire un ballet ne sont pas légion. Beaucoup d'appelés et peu d'élus. Combien de musiciens, et non des moindres, se sont essayés dans ce genre et combien se sont acquittés à la générale satisfaction de la tâche entreprise ? A peine une demi-douzaine. C'est que pour réussir dans le ballet, il faut posséder des qualités de rythme, de couleur, d'une originalité spéciale ; il faut avoir une compréhension aiguë de la danse, un sens de la plastique, une vision fort nette des nécessités pittoresques de la scène. On peut être un grand, très grand musicien et n'être qu'un piètre compositeur de ballet. Ce qui ne veut pas dire du tout, entendons-nous, que les compositeurs de ballet ne sont pas d'excellents musiciens. Si nous avançons une pareille absurdité, l'exemple de Léo Delibes serait là pour donner le plus formel démenti à notre assertion ridicule.

Jadis Adolphe Adam triompha avec *Giselle* et autres ballets, Léo Delibes — un maître authentique — dota l'opéra d'un chef-d'œuvre, *Coppélia*, et de deux bijoux : *Sylvia* et *la Source*, Widor avec *la Korrigane*, Messager avec *les Deux Pigeons*, Lalo avec *Namouna* prouvèrent jusqu'à l'évidence que l'art du ballet n'est point un art tombé en quenouille. Et, de nos jours, un des plus étonnants découvreurs de rythmes, M. Louis Ganne a écrit pour le *music-hall* des ballets qui méritent mieux qu'une simple mention. Pourquoi diable, la Direction de l'Opéra de Paris ne confie-t-elle pas à M. Louis Ganne un scénario de ballet ? C'est bien la peine d'avoir sous

la main un musicien admirablement doué pour ne pas l'aider à donner toute sa mesure en un genre difficile et pour ne pas lui fournir l'occasion de mettre en lumière les précieuses et rares qualités qui distinguent son talent.

En attendant que l'Opéra songe à l'auteur des *Saltimbanques* et de *Hans le joueur de flûte*, le Théâtre de Monte Carlo a fait appel au savoir et à l'autorité de M. Ganne comme chef d'orchestre et lui a confié le soin de surveiller et de diriger les représentations de ballet. On ne pouvait faire un meilleur choix.

Le public, cerné de toutes parts par les grâces ensorceleuses des rythmes, charmé par la fertilité d'invention mélodique de Léo Delibes et de Widor, fit grand et chaleureux accueil à *Coppélia*, à *Sylvia* et à *la Korrigane*. Il ne ménagea pas ses applaudissements à l'héroïne des ballets, à M<sup>lle</sup> Yetta Rianza, ballerine de race qui ne connaît pas d'obstacles, pas plus qu'il n'oublia de couvrir de bravos et M<sup>lles</sup> Sonia Pavlova, Meylach, Schwetz et MM. Stats, Saracco, etc. En somme chacun eut sa part de succès. Et tout le monde fut satisfait.

ANDRÉ CORNEAU.

## CONCERT CLASSIQUE

Monsieur Jehin nous a fait entendre, dans son quatrième Concert, du Mendelssohn, du Glazounow, du Vincent d'Indy, du Debussy, du Saint-Saëns et du Wagner. Ce programme, presque uniquement composé d'œuvres de compositeurs modernes et pour la plupart vivants, a fort intéressé le public des Concerts classiques.

*La Grotte de Fingal*, la seule œuvre de musique ancienne du programme (1832), a été merveilleusement exécutée. C'est d'ailleurs une des plus belles parmi les compositions de Mendelssohn, une des plus mélodiques, des plus riches au point de vue de la facture et de l'orchestration. L'œuvre est écrite avec tant de charme et de clarté qu'elle est une source de jouissance autant pour l'esprit que pour l'oreille.

Je ne m'étendrai pas longuement sur la *Symphonie en Mi bémol* (n° 4), de Glazounow ; le programme distribué au concert en donnait une analyse très bien faite qui permettait de suivre cette œuvre considérable et dont l'intelligence eût peut-être été difficile sans cette aide.

Et pourquoi ne pas généraliser cette mesure ? Pourquoi ne pas offrir au public régulièrement, non seulement une analyse comme celle qu'on nous a offerte jeudi dernier, mais encore, ainsi qu'on le pratique dans tous les grands concerts de France et de l'étranger, une analyse avec la notation musicale des thèmes essentiels de l'œuvre ?

L'orchestre de Monte Carlo est un des premiers du monde, son chef un des meilleurs « Kapell Meister » modernes. Le public ne demanderait lui aussi qu'à être un des premiers publics du monde au point de vue musical ; mais pour cela il faudrait faire ou parfaire son éducation, et les programmes analytiques dont je parle me semblent être un des meilleurs procédés d'éducation. Cela dit, la Symphonie de Glazounow a été très applaudie et c'est vraiment une œuvre magistrale.

L'Introduction du 2<sup>e</sup> acte de *l'Etranger* de Vincent d'Indy aurait certainement été mieux comprise et plus appréciée par le public s'il avait pu s'aider pour l'écouter du même guide que pour la Symphonie de Glazounow. La musique de d'Indy, en particulier, si pleine d'intentions symboliques, est presque inintelligible si l'on ne connaît pas les symboles que le poète a voulu traduire musicalement. Le spectateur du drame, guidé par l'action générale, peut encore, à la rigueur, comprendre le sens d'un entr'acte, l'auditeur d'un concert à qui on offre cette « page choisie » sans glose est en bien plus mauvaise posture.

Les *Danses pour Harpe* de Debussy, dont c'était la première audition à Monte Carlo, ont valu à M<sup>lle</sup> Juliette Thévenet des applaudissements chaleureux et très mérités. L'œuvre de Debussy, très debussyenne, est d'une difficulté inouïe. L'excellente harpiste de l'orchestre l'a jouée avec une sûreté remarquable et une très grande virtuosité. C'est en somme un solo de harpe à peine soutenu par les cordes, avec quelques rares interventions des bois, où le maître s'est amusé à prodiguer toutes les couleurs chatoyantes de sa palette, à jongler avec les tonalités, et qu'il a semé de difficultés techniques d'un effet d'ailleurs très intéressant.

Le Poème symphonique de Saint-Saëns, l'admirable *Rouet d'Omphale*, souvent joué à Monte Carlo, est chaque fois entendu avec un nouveau plaisir. Plus on entend du Saint-Saëns, plus on admire celui que Wagner appelait le plus grand des compositeurs français.

Le concert se terminait par l'*Huldigungs-Marsch* de Wagner. C'est une très belle page et qui a été admirablement jouée. M. Jehin est, comme on le sait, un merveilleux interprète de Wagner.

C. K.

#### RÉOUVERTURE DES CONCERTS GANNE

Les Concerts Ganne ont recommencé ; c'est un des événements de la saison dont on salue le retour avec le plus de plaisir. M. Ganne est l'enfant chéri de son public. Le festival de réouverture a permis de constater une fois de plus. Dès que le compositeur a paru sur l'estrade il a été accueilli par des applaudissements d'affection admirative qui, partis du cœur, lui ont évidemment été au cœur.

On admire l'impeccable dirigeant au geste si précis, à la main si ferme et si douce en même temps, et qui semble pétrir et modeler amoureuxment le son. On admire le chef dont l'autorité est plutôt séduction et qui commande si merveilleusement qu'on se souhaiterait volontiers l'un de ses hommes pour aller avec lui cueillir des lauriers. Être l'auditeur de M. Ganne, c'est bien, mais être un de ceux qu'il mène ainsi, quel rêve ! et qu'ils sont dignes d'envie, et ils le savent bien. Ces jeunes gens, ces musiciens d'élite tous formés à la même grande école, tous virtuoses, et cependant incomparables musiciens d'orchestre.

Et on aime aussi cet homme charmant qui semble ne savoir que sourire, et qui a conquis à Monte Carlo une place unique.

Le concert débutait par un hommage à la mémoire du Maître disparu, une merveilleuse exécution de l'Ouverture de *Phèdre* et de l'Elégie pour violoncelle des *Erynnies*. M. Richet a fait une fois de plus admirer son jeu si riche, sa sonorité si pleine, la maîtrise incomparable de son archet.

Les sourires après les larmes. On a bissé la délicieuse Sérénade pizzicata de Louis Ganne.

Trois solistes éblouissants nous tintrent ensuite sous le charme ; la harpe sur laquelle dansaient les doigts agiles de M<sup>lle</sup> Rostagni, le violon caressé par M. Durot, le piano dompté par M. Ribo firent le régal de nos oreilles. M. Ribo couvert d'applaudissements, rappelé, donna en supplément une Étude de Chopin. *L'Invitation à la valse* de Weber-Berlioz terminait ce beau programme.

Heureux les abonnés des nouvelles salles qui reviendront demain et quelques jours encore.

C. K.

#### TRIBUNAL CIVIL DE MONACO

##### Extrait

D'un jugement, de défaut, suivi d'acquiescement, rendu par le Tribunal civil de première instance de Monaco, le 27 juin 1912, enregistré ;

Entre Cresp Marie-Louise-Rose, sans profession, demeurant à Monaco ;

Et OLIVIE Victor-Nicolas, son mari, employé au Casino et artificier, demeurant avec elle à Monaco ;

Il a été extrait ce qui suit :

Dit que Marie-Rose Cresp sera et demeurera séparée, quant aux biens, d'avec Victor-Nicolas Olivie, son mari.

Pour extrait conforme, délivré en exécution de l'article 825 du Code de Procédure Civile.

Monaco, le 14 décembre 1912.

Le Greffier en chef,  
RAXBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première insertion.)

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix décembre 1912, M<sup>me</sup> PAULINE AICARDI, négociante, demeurant à La Condamine, rue Grimaldi, veuve de M. ANTOINE BALESTRA, a vendu :

A M. LOUIS MOUSTY, boucher, demeurant villa Gracieuse, Pont de la Rousse, Monte Carlo,

Le fonds de commerce de boucher que M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Balestra exploitait à Monte Carlo, maison Rué, 46, boulevard des Moulins.

Avis est donné aux créanciers de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Balestra, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monte Carlo, villa Gracieuse, Pont de la Rousse, entre les mains de M. LOUIS MOUSTY, boucher, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 17 décembre 1912.

L. LE BOUCHER.

Étude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine  
du 23 juin 1907.

(Première insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-trois novembre mil neuf cent douze, M. LOUIS BOLLO, négociant en vins, demeurant à la Condamine, rue de la Turbie, n° 21, a acquis, de M. EUGÈNE VERRANDO, négociant en vins, demeurant à la Condamine, rue de la Turbie, n° 21, le fonds de commerce de Buvette-Restaurant, vins et liqueurs et vente d'huiles qu'il exploitait, sans dénomination spéciale, à la Condamine, rue de la Turbie, n° 21, le dit fonds comprenant : la clientèle ou achalandage, les objets mobiliers, matériel, ustensiles et agencements servant à son exploitation, les marchandises, vins et spiritueux en caves ou en magasins et tous accessoires du dit fonds.

Les créanciers de M. Eugène Verrando, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 17 décembre 1912.

Alex. EYMIN.

Étude de M<sup>e</sup> André NOTARI, avocat,  
6, boulevard de l'Ouest, Monaco

#### VENTE SUR LICITATION

Le jeudi 9 janvier 1913, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice à Monaco, et par-devant M. de Souza-Barros, juge suppléant au siège, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur licitation des biens ci-après désignés :

##### QUALITÉS - PROCÉDURES :

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences de : Madame MARIE-HÉLÈNE ARNULF, propriétaire, épouse du sieur HENRI NOIREL, propriétaire à Monaco, et de celui-ci comme mari pour la due assistance et autorisation maritale, demeurant ensemble à Monaco,

Assistée de M<sup>e</sup> André Notari, avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco, en l'étude duquel elle fait élection de domicile.

Contre :

1° La dame MARIE HARDY, veuve du sieur JOSEPH GASTAUD, demeurant à Monaco, agissant comme mère et tutrice légale, de : 1° MARIE-LOUISE-CAROLINE GASTAUD, née à Monaco, le quinze août mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf ; 2° JOSEPH-MARIUS-LÉON GASTAUD, né à Monaco, le douze avril mil neuf cent un ; 3° JEANNE-MARIE-FANNY GASTAUD, née le neuf avril mil neuf cent deux : ses enfants mineurs issus de son mariage avec son défunt mari ;

2° La dame ROSE GASTAUD, épouse du sieur IMBERT, propriétaire à Roquebrune et le mari pour l'assistance et autorisation de son épouse ;

3° Le sieur LOUIS-BAPTISTE GASTAUD, sans profession, demeurant à Monaco ;

4° Le sieur THÉODORE GASTAUD, en son vivant architecte et ses héritiers ;

5° Le sieur EMMANUEL GASTAUD, propriétaire à Monaco, agissant en qualité de tuteur datif de : FRANÇOISE-JULIE ARNULF, née à Monaco, le quatre janvier

mil huit cent quatre-vingt quinze et 2° MARIUS-LOUIS ARNULF, né à Monaco, le quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enfants mineurs issus du mariage de Monsieur EMMANUEL ARNULF, décédé, avec Madame MARIE-JEANNE CHAVANIS, aujourd'hui épouse SERENO, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée aux termes d'une délibération du conseil de famille des dits mineurs, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix de Monaco, le 18 juin 1907, enregistrée.

Tous les susdits défendeurs en partage assistés de M<sup>e</sup> Reymond Suffren, avocat-défenseur près la Cour d'appel de Monaco, en l'étude duquel ils ont élu domicile.

Et en présence encore de :

1° Monsieur EMMANUEL GASTAUD, susnommé, agissant en qualité de subrogé-tuteur des trois mineurs Gastaud susnommés, ses petits-enfants, fonction acceptée par lui aux termes d'une délibération du conseil de famille des dits mineurs tenue sous la présidence de M. le Juge de paix de Monaco, le vingt-sept novembre mil neuf cent neuf, enregistrée ;

2° Monsieur PIERRE DIGNE, commerçant, demeurant à Monte Carlo, Winter-Palace, agissant en qualité de subrogé-tuteur *ad hoc* des deux mineurs Arnulf, susnommés, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée, aux termes d'une délibération du conseil de famille des dits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix de Monaco, le dix-huit juin mil neuf cent sept, enregistrée.

La dite vente a lieu en exécution d'un jugement du Tribunal civil de Monaco, en date du 21 novembre 1912, enregistré, et qui a ordonné la licitation. Le cahier des charges pour parvenir à cette vente a été dressé par M<sup>e</sup> Notari, avocat soussigné, le deux décembre mil neuf cent douze, et déposé au Greffe général le sept décembre.

##### DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE :

Le premier et deuxième étage d'une maison sise à Monaco (La Condamine), boulevard de l'Ouest, dénommée villa Mantero, portée au plan cadastral sous le n° 406, section B, confrontant : du nord, à un terrain dépendant de la succession Arnulf ; du levant, à boulevard de l'Ouest ; du midi, Monsieur Aubert et l'avenue Crovetto frères, et au couchant, Ginocchio, avec le droit au passage sur la terrasse située au nord, avec les propriétaires du rez-de-chaussée et du sous-sol et du troisième étage et l'usage au bassin situé sur la dite terrasse ainsi qu'il est spécifié au cahier des charges.

##### MISE A PRIX :

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée par le jugement ordonnant la vente, de seize mille francs, ci..... 16.000 fr.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> André Notari, avocat poursuivant la vente, le seize décembre mil neuf cent douze.

(Signé : ) NOTARI.

Enregistré à Monaco le 17 décembre 1912, folio 24 recto, case 3. Reçu un franc. (Signé : ) P. MARQUET.

#### BULLETIN

DES

#### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.
Exploit de M <sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912. Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à 660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401 à 4410 inclus.
Mainlevées d'opposition.
Néant.
Titres frappés de déchéance.
Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.